

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **1er jour de juin 2020**, à 19h30 par visioconférence.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) par visioconférence:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Siège #3 - Richard Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil mairesse suppléante.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance par visioconférence.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

129-06-2020

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 1er juin 2020 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 4 mai 2020
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 06-20
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
 - 6.1 - Embauche, d'une responsable du dépôt de matériaux secs
 - 6.2 - Résolution, embauche d'un deuxième employé au dépôt de matériaux secs
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, contrat de gré à gré pour la peinture du cadre "frame" et des roues du camion International 2010
 - 7.2 - Résolution, acceptation de l'offre de Stantec Experts-Conseil Ltée, rue Fournier et Saint-Joseph
 - 7.3 - Résolution, octroi du contrat d'achat du gravier, pour les travaux de réfection des rangs
 - 7.4 - Résolution, acceptation du projet déposé dans le cadre du programme PADF
 - 7.5 - Résolution, ajout d'une rue pour l'épandage du calcium liquide
 - 7.6 - Résolution, programme réhabilitation du réseau routier local - volet redressement des infrastructures routières locales
 - 7.7 - Résolution, dépôt de la programmation no. 1 de la TECQ 2020
 - 7.8 - Résolution, octroi du mandat d'ingénieur pour la réfection de trois ponceaux du rang 2
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 9.1 - Résolution, projet d'investissement en sécurité civile, centre de coordination
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Résolution, demandes pour la coupe d'arbres
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Résolution, tenue du terrain de jeux unifié en temps de pandémie de la COVID-19
 - 11.2 - Résolution, guide de fonctionnement de la bibliothèque et heures d'ouverture
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Lettre du Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins, programme emploi été
 - 13.2 - Lettre de la MRC des Etchemins, mesures d'aide pour les petites entreprises et OBNL
 - 13.3 - Lettre de la MRC des Etchemins annonçant une nouvelle initiative de soutien pour projets agricoles en circuits courts
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Offre de Visionic pour le remplacement d'un routeur sans fil
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

130-06-2020

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 4 mai 2020

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 4 mai 2020 soit adopté, et signé tel que présenté

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-La directrice va confirmer avec la Fabrique Saint-Kateri-Tekakwitha si le contrat d'entretien du parc de l'église et la tonte du gazon ont été octroyés, la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'est engagée à faire ce travail pour l'été 2020, si les contrats n'ont pas été donnés. Un suivi sera fait auprès du responsable du dossier, M. Ghislain Royer, de Lac-Etchemin.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

131-06-2020

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 06-20

ATTENDU : la liste des comptes numéro 06-20 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 1er juin 2020* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **133,309.39\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 06-20 telle que présentée. Le total des comptes pour **JUIN 2020 s'élève à: 133,309.39\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 06-2020.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **JUIN 2020**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

132-06-2020

6.1 - Embauche, d'une responsable du dépôt de matériaux secs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit embaucher une nouvelle employée pour s'occuper du dépôt de matériaux secs;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection composé de la mairesse suppléante Mme Rachel Goupil, ainsi que la directrice générale, Mme Nicole Mathieu ont passé en entrevue deux candidats pour le poste de responsable du dépôt de matériaux secs;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Sandra Lamontagne pour une période d'essai d'un mois;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE : le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis embauche Mme Sandra Lamontagne de Saint-Camille à titre de responsable du dépôt de matériaux secs pour une période d'essai d'un mois;

QUE la candidate devra suivre les deux formations sur les matières dangereuses comme une condition obligatoire de ce poste.

QUE le salaire est fixé selon la convention de travail des employés municipaux à titre de journalier;

ADOPTÉE,

133-06-2020

6.2 - Résolution, embauche d'un deuxième employé au dépôt de matériaux secs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit prévoir un deuxième employé pour une période indéterminée en raison la COVI-19, et des mesures que nous devons prendre relativement à la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a embauché pour cette fin de semaine M. Nicolas Bussière pour faire la circulation au dépôt de matériaux secs, et que les directives et mesures demandées par le conseil municipal ont été bien suivies;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, recommande l'embauche de M. Nicolas Bussière, pour une période d'essai d'un mois et jusqu'à ce que le déconfinement soit terminé.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE : le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis embauche M. Nicolas Bussière de Saint-Camille à titre de responsable de la circulation au dépôt de matériaux secs pour une période d'essai d'un mois, c'est un emploi temporaire.

QUE le salaire est fixé selon la convention de travail des employés municipaux à titre de journalier;

QUE cette mesure est obligatoire en raison de la COVID-19 pour permettre l'accessibilité au site de dépôt de matériaux secs de façon sécuritaire, qui pourrait être changée dans les prochaines semaines, alors l'emploi prendrait fin.

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

134-06-2020

7.1 - Résolution, contrat de gré à gré pour la peinture du cadre "frame" et des roues du camion International 2010

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut procéder de gré à gré pour le nettoyage au jet de sable et la peinture du cadre "frame" et des roues du camion International 2010;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé deux cotations pour ce contrat de peinture et que nous avons reçu une seule cotation, et que le prix est conforme aux spécifications demandées.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de peinture du cadre et des roues pour le camion International 2010, à la compagnie Transport Adrien Roy & Filles Inc. Le tout tel que présenté sur la soumission qui fait partie intégrante de la présente résolution.

La soumission se chiffre 4,600\$ (taxes en sus), qui se détaille de la façon suivante:

-Nettoyage au jet de sable, peinture de cadre "frame" complet noir (peinture uréthane, primer époxy): 4000\$;

-Nettoyage au jet de sable, peinture de 8 roues grises (peinture uréthane, primer époxy): 600.00\$

Les accessoires, tels que: la gratte en dessous, la boîte, les attaches doivent être démontés par la Municipalité et ne sont pas inclus dans le prix.

QUE la soumission est considérée comme un contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE,

135-06-2020

7.2 - Résolution, acceptation de l'offre de Stantec Experts-Conseil Ltée, rue Fournier et Saint-Joseph

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis projette la réfection d'un tronçon de 736 mètres de la rue Fournier, le secteur se situe au haut de la côte de la rue Fournier (à partir de la partie refaite) jusqu'au rang Saint-Joseph pour en améliorer la surface carrossable en faisant la décohesionnement de la structure existante, l'ajout d'une épaisseur de fondation supérieure (MG-20) et la mise en place de l'enrobé bitumineux. Également, le remplacement de trois ponceaux variant de 450 à 600 mm de diamètre;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis projette la réfection complète d'un tronçon de 264 mètres du rang Saint-Joseph, à partir de la croix de chemin, en direction Ouest, sur une distance de 264 mètres, par la réfection complète de la chaussée sur le rang Saint-Joseph, c'est-à-dire: la conception incluant vue en plan et profil pour le rang Saint-Joseph, l'ajout d'une épaisseur de fondation supérieure (MG-20) et la mise en place de l'enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE la rue Fournier a besoin d'être refaite, et qu'elle est très endommagée, car elle date d'une quarantaine d'années;

CONSIDÉRANT QUE le rang Saint-Joseph en direction Ouest est une côte qui s'endommage dès que nous avons de fortes pluies, et que le profilage et l'asphaltage régleraient le problème.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit donner un mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection des tronçons d'environ 1 km pour la rue Fournier et le rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre pour l'ajout de la rue Fournier et du Rang Saint-Joseph au contrat que nous avons octroyé pour la réfection de la rue de la Fabrique de Stantec Expert-conseil Ltée, préparée par son ingénieur M. Jean-François Poirier au montant de 13,700\$ plus un montant de 5,500\$ pour la rue de la Fabrique (résolution 121-05-2020 pour un total de 19,200.00\$ (taxes en sus));

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de Stantec Expert-conseil Inc. pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'un tronçon d'environ 1 km sur la rue Fournier et le rang Saint-Joseph. Le coût du contrat est de 13,700\$ (taxes en sus);

QUE le projet consiste à la réfection de la chaussée d'une longueur d'environ 736 mètres pour la rue Fournier, pour les travaux suivants:

- Décohésionnement de la structure existante;
- Ajout d'une épaisseur de fondation supérieure (MG-20);
- Mise en place de l'enrobé bitumineux.

QUE le projet consiste à la réfection d'un tronçon d'une longueur d'environ 264 mètres pour le rang Saint-Joseph, pour les travaux suivants:

- Réfection complète de la chaussée du Rang Saint-Joseph
- Aucun ponceau transversal.

ADOPTÉE,

136-06-2020

7.3 - Résolution, octroi du contrat d'achat du gravier, pour les travaux de réfection des rangs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec, et peut procéder sur invitation pour l'achat de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a envoyé trois invitations et a reçu une seule soumission qui a été déposée le 25 mai 2020:

-SD Ménard Inc. :

LIVRÉ AU GARAGE MUNICIPAL:

-GRAVIER BLEU 0-3/4" (MG-20B), QUANTITÉ ENVIRON 150 TONNES MÉTRIQUES :13.00\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE AU GARAGE, TAXES EN SUS.

-GRAVIER 0-3/4" NATUREL (MG-20), QUANTITÉ ENVIRON 200 TONNES MÉTRIQUES : 9.00\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE AU GARAGE, TAXES EN SUS.

-GRAVIER BRUT NATUREL, QUANTITÉ ENVIRON 200 TONNES MÉTRIQUES : 6.00\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE AU GARAGE, TAXES EN SUS.

-GRAVIER 3/4 NET, QUANTITÉ ENVIRON 30 TONNES MÉTRIQUES : 16.35\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE AU GARAGE, TAXES EN SUS.

LIVRÉ AU RANG SAINT-JOSEPH, RANG 3 OUEST, ROUTE VERMETTE ET COUPE-FEU:

-GRAVIER 0-3/4" NATUREL (MG-20), LIVRÉ AU RANG SAINT-JOSEPH, À PARTIR DU 4-CHEMINS DE LA RUE FOURNIER ET LE RANG SAINT-JOSEPH JUSQU'À LA ROUTE 281, QUANTITÉ ENVIRON 150 TONNES MÉTRIQUES : 9.50\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE, TAXES EN SUS.

-GRAVIER 0-3/4" NATUREL (MG-20), LIVRÉ AU RANG 3 OUEST VERS SAINTE-JUSTINE, QUANTITÉ ENVIRON 300 TONNES MÉTRIQUES : 10.00\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE, TAXES EN SUS.

-GRAVIER 0-3/4" NATUREL (MG-20), LIVRÉ À LA ROUTE VERMETTE, QUANTITÉ ENVIRON 150 TONNES MÉTRIQUES : 9.75\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE, TAXES EN SUS.

-GRAVIER BRUT, LIVRÉ AU CHEMIN DU COUPE-FEU, QUANTITÉ ENVIRON 100 TONNES MÉTRIQUES : 6.50\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE, TAXES EN SUS.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut négocier avec l'entrepreneur le prix de la soumission lorsqu'il y a un seul soumissionnaire, voir l'article no. 938.3 du code municipal en annexe;

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'une rencontre entre l'inspecteur municipal, M. Éric Prévost, le conseiller responsable du dossier de la voirie, M. Marcel Bégin, et de la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, il a été convenu de remplacer le gravier bleu MG-20A et MG-20B par du MG-20 naturel qui se comporte mieux que le gravier bleu sur nos rangs. Le soumissionnaire a accepté de remplacer le gravier bleu MG-20A et MG-20B par du MG-20 naturel au même prix de 9.75\$ la tonne pour les endroits suivants:

LIVRÉ AU RANG 2 EST ET OUEST:

-GRAVIER NATUREL 0-3/4" MG-20, LIVRÉ AU RANG 2 EST, À PARTIR DU 4-CHEMINS JUSQU'AU RANG A ET B, QUANTITÉ ENVIRON 250 TONNES MÉTRIQUES : 9.75\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE, TAXES EN SUS.

-GRAVIER NATUREL 0-3/4" MG-20, LIVRÉ AU RANG 2 OUEST, À PARTIR DE L'ASPHALTE NEUF SUR 1 KM, QUANTITÉ ENVIRON 150 TONNES MÉTRIQUES : 9.75\$/ PRIX À LA TONNE LIVRÉE, TAXES EN SUS.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat d'achat de gravier à la compagnie S.D. Ménard Inc. le tout selon la soumission déposée et les modifications demandées, et selon les quantités décrites aux articles précédents;

QUE les prix à la tonne métrique sont les suivants:

-Garage municipal, gravier bleu, 0-3/4", MG-20B: 13.00\$/la tonne livré, gravier naturel, 0-3/4" MG-20: 9.00\$/la tonne livré, gravier brut: 6.00\$/la tonne livrée, gravier 3/4 net: 16.35\$/la tonne livré, taxes en sus;

-Rang 2 Est et Ouest, gravier naturel, 0-3/4" MG-20: 9.75\$/la tonne livrée, taxes en sus;

-Rang St-Joseph, gravier naturel, 0-3/4" MG-20: 9.50\$/la tonne livrée, taxes

en sus;

-Rang 3 ouest: gravier naturel, 0-3/4" MG-20 : 10.00\$/la tonne livrée, taxes en sus;

-Route Vermette: gravier naturel, 0-3/4" MG-20: 9.75\$/la tonne livrée, taxes en sus;

-Chemin du coupe-feu: gravier brut: 6.50\$/la tonne livrée, taxes en sus.

QUE ladite résolution ainsi la soumission déposée sont considérées comme contrat entre les parties.

ADOPTÉE,

137-06-2020

7.4 - Résolution, acception du projet déposé dans le cadre du programme PADF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reporté les travaux qui devait se réaliser en 2019 dans le cadre du programme PADF pour être réalisés durant la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser dans l'immédiat le projet 2 qui consiste en l'installation de deux ponceaux de drainage de 450 mm de diamètre X 20 m de long. Au km 7.5 et 8.3 avec 20 m de fossé de part et d'autre tel que désigné sur la carte ci-jointe; au km 8.5 un profilage de fossé sur 45 m de long, au km 10.5 un profilage de fossé sur 80 m de long, tel désigné sur la même carte qui fait partie intégrante à la présente résolution.

Le tout comprend matériaux, gravier, main-d'oeuvre, transport, installation et supervision, pour un montant total de 8,575.00\$ taxes en sus, que la Municipalité de Saint-Camille accepte de verser sa contribution qui sera à la hauteur de 25%.

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le projet à déposer dans le cadre du programme PADF pour la réfection du chemin d'accès aux ressources. Les travaux seront réalisés en 2020.

QUE la contribution allouée par la MRC des Etchemins pour le programme PADF est de: 9000\$

QUE la part de la municipalité sera répartie de la façon suivante:

Équipement et main-d'oeuvre, frais de déplacement: 1,000.00\$

Part de la Municipalité pour le 22.3% : 2,000.00\$

TOTAL: 12,000.00\$

ADOPTÉE,

138-06-2020

7.5 - Résolution, ajout d'une rue pour l'épandage du calcium liquide

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'un citoyen relativement à l'épandage de calcium liquide sur la rue Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains et résidences ayant accès à la rue Principale bordent également la Rue Bélanger, et que nous avons noté un accroissement important de la circulation de véhicules sur ladite rue au cours des dernières années

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise l'ajout de la rue Bélanger dans le projet d'épandage de calcium liquide qui sera réalisé en juin 2020.

ADOPTÉE,

139-06-2020

7.6 - Résolution, programme de réhabilitation du réseau routier local - volet redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET ADOPTÉ QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE,

140-06-2020

7.7 - Résolution, dépôt de la programmation no. 1 de la TECQ 2020

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- **IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE:**
 - La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
 - La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

141-06-2020

7.8 - Résolution, octroi du mandat d'ingénieur pour la réfection de trois ponceaux du rang 2

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis projette la réfection de trois ponceaux situés dans le 2e rang, à Saint-Camille-de-Lellis

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement de trois ponceaux situés dans des cours d'eau, et que nous avons l'obligation de demander les services d'un ingénieur pour la confection de plans et devis pour le remplacement des trois ponceaux existants d'une grandeur variant entre 600 et 750 mm.

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux sont visiblement très détériorés et qu'ils doivent être changés rapidement;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le relevé topographique, l'évaluation hydraulique, évaluation de la grandeur des ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit donner un mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis, et déterminer si nous réaliserons les travaux en régie ou si les travaux seront donnés à contrat;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre avec deux options:

option 1 - travaux réalisés en régie, conception de plans et devis au coût de 16,400\$ (avant taxes);

Option 2 - travaux avec un entrepreneur général, conception de plans et devis, au coût de : 17,800\$ (avant taxes);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de Stantec Expert-conseil Inc. pour la préparation de plans et devis pour le remplacement de trois ponceaux situés sur le 2e rang à Saint-Camille-de-Lellis.

QUE l'option no. 1 est retenue au prix de: 16,400\$ (avant taxes)

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point!

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

142-06-2020

9.1 - Résolution, projet d'investissement en sécurité civile, centre de coordination

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que le plan de sécurité civile a été adopté par les municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine en novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les investissements à réaliser par les 5 municipalités pour les centres de coordination et d'hébergement totalisent une somme de plus de 125 000\$;

CONSIDÉRANT que chacune des 5 municipalités participantes a reçu une aide financière de 16 500\$ du ministère de la Sécurité publique pour élaborer le plan de sécurité civile à condition toutefois d'y investir une somme de 2 900\$ pour un total de 97 000\$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 13 000\$ a déjà été investi dans ce plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités seraient disposées à investir une somme de 6 750\$ pour l'acquisition d'oreillers et de matelas pour 10 personnes, et ce, pour chacune des 5 municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000\$ pourrait être réservé pour les opérations et/ou les investissements à venir de l'Organisation municipale de sécurité civile ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par: Monsieur Jacques Audet appuyé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte que le solde de 72 250\$ à investir soit réparti à parts égales entre chacune des municipalités soit 14 450\$;

QUE ce montant devra être investi dans les projets de sécurité civile à réaliser par chacune des 5 municipalités participantes ;

Qu'une preuve de ces investissements devra être transmise à l'Organisation municipale de sécurité civile ;

QUE les dépenses excédentaires au montant de 14 450\$ devront être assumées par la municipalité concernée, et ce, à même le montant prévu à cet effet à son budget et/ou par une demande d'aide financière à demander dans le cadre du programme PSPS de la MRC des Etchemins et/ou par une combinaison de ces 2 sources de financement.

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

143-06-2020

10.1 - Résolution, demandes pour la coupe d'arbres

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme ne peut tenir de séance spéciale en raison de la pandémie de la COVID-19, et que nous avons reçu des demandes pour la coupe d'arbres;

- Une demande de Mme Solange Goupil, du 51, rue Fournier à Saint-Camille-de-Lellis;

-Une demande de M. Mario Goupil, du 55, rue Fournier, à Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal suite à son analyse recommande la coupe des arbres sur le lot numéro: 5,325 375 appartenant à Mme Solange Goupil, et que le propriétaire doit fournir une preuve de propriété des arbres par des photos ou autres documents à la Municipalité avant de procéder à la coupe.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal suite à son analyse recommande la coupe des arbres sur le lot numéro: 5,325 361 appartenant à M. Mario Goupil, et que le propriétaire doit fournir une preuve de propriété des arbres

par des photos ou autres documents à la Municipalité avant de procéder à la coupe.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la coupe d'arbres sur le lot numéro : 5 325 375 appartenant à Mme Solange Goupil et la coupe d'arbres sur le lot numéro : 5 325 361 appartenant à M. Mario Goupil;

QUE les propriétaires doivent fournir à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis une preuve de propriété des arbres par des photos ou tout autre document. Advenant le cas contraire, les propriétaires devront obtenir l'autorisation de leurs voisins pour pouvoir couper les arbres.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

144-06-2020

11.1 - Résolution, tenue du terrain de jeux unifié en temps de pandémie de la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille souhaite participer encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de Saint-Magloire et Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service.

CONSIDÉRANT QUE cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines, en alternance entre les trois municipalités, que nous souhaitons modifier la structure en temps de pandémie de la COVID-19, et mettre en place des activités par groupes d'âge, avec pour chacun des groupes, un moniteur attiré pour toute la durée du terrain de jeux;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement permettra aux enfants de bénéficier d'activités plus structurées, d'un projet bioalimentaire déjà prévu à la programmation de l'an passé, ce qui nous permettra de défrayer pour une bonne partie les frais de déplacement en autobus. Également, d'un autre projet du fonds culturel pour lequel nous attendons une réponse et qui servira à payer l'autre partie des frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE cette année, le terrain de jeux unifié fera l'embauche de 4 moniteurs(trices) de terrain de jeux, dont deux pour Saint-Magloire et deux pour Saint-Camille avec la collaboration de Sainte-Sabine;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de participer encore cette année au terrain de jeux unifié en alternance entre les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Magloire et Sainte-Sabine.

QUE les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Magloire et Sainte-Sabine s'engagent à respecter le guide des camps jour mis en place par l'URLS et de mettre en place toutes les mesures sanitaires pour permettre la tenue d'un camp de jour sécuritaire, intéressant et divertissant pour les enfants.

ADOPTÉE

145-06-2020

11.2 - Résolution, guide de fonctionnement de la bibliothèque et heures d'ouverture

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le guide de

fonctionnement pour la réouverture de la bibliothèque publique, et que les heures d'ouverture s'établissent de la façon suivante:

-Mardi de 11h30 à 12h30;

-Mercredi de 18h30 à 19h30;

-Samedi de 10h à 11h.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

-Fête des récoltes: Mme Rachel Goupil mentionne qu'une rencontre se tiendra en juin pour discuter de la tenue de la Fête des Récoltes pour l'édition 2020. Un suivi sera fait lors de la prochaine séance de travail du conseil municipal.

Mairesse suppléante: Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté en téléconférence à la réunion de travail des maires à la MRC des Etchemins, à la réunion régulière des maires de la MRC des Etchemins en téléconférence, à une rencontre en téléconférence avec le comité de la Place du Village pour discuter de la tenue de la Fête des Récoltes. Elle fait un bref résumé de ces rencontres.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre du Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins, programme emploi été

Lecture est faite d'une lettre du Carrefour Jeunesse-emploi Les Etchemins nous indiquant que notre demande n'a pas été retenue pour l'obtention d'une subvention pour l'emploi étudiant en horticulture.

13.2 - Lettre de la MRC des Etchemins, mesures d'aide pour les petites entreprises et OBNL

Lecture est faite d'une lettre de la MRC des Etchemins nous informant des mesures d'aide qui ont été mises en place pour venir en aide aux petites entreprises et OBNL de notre région. Point d'information !

13.3 - Lettre de la MRC des Etchemins annonçant une nouvelle initiative de soutien pour projets agricoles en circuits courts

Lecture est faite d'une lettre de la MRC des Etchemins relativement à une nouvelle initiative de soutien pour les projets agricoles en circuits courts. Point d'information !

14 - VARIA

146-06-2020

14.1 - Offre de Visionic pour le remplacement d'un routeur sans fil

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille doit procéder au changement de son routeur sans fil pour permettre l'utilisation d'internet adéquatement dans toute la bâtisse, le bureau du directeur de la Régie des Incendies constate beaucoup de coupures dans le réseau, principalement à cause de notre routeur qui est déficient et qui est très âgé et non couvert pour les mises à jour au 31 mai 2020.

CONSIDÉRANT QUE le nouvel appareil devra supporter un lien internet de 90 Mbps en mode total sécurité.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de la compagnie Visionic informatique Inc. de Saint-Georges:

Deux options s'offrent à nous:

Option 1: Service de sécurité T15 de base : 79.00\$ par mois;

Option 2: Service de sécurité T15 total: 102.00\$ par mois;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de Visionic informatique Inc. pour l'option 1, service de sécurité T15 de base à 79\$ par mois;

ADOPTÉE,

147-06-2020

14.2 - Résolution, travaux chemin du coupe-feu

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis investisse un montant additionnel de 500\$ pour l'entretien du chemin d'accès aux ressources « coupe-feu » par l'ajout de gravier brut ". Les travaux auront lieu en juillet prochain.

ADOPTÉE,

14.3 - Tableau numérique pour affichage des annonces

Il est convenu d'un commun accord de demander à la compagnie Libertévision de revenir configurer le tableau numérique, car le lettrage n'est pas encore optimal, il manque de netteté. La directrice fera un suivi mardi matin avec le responsable de Libertévision pour modifier la situation dans les plus brefs délais.

14.4 - Mise à jour du site web, suite à divers changement

La directrice mentionne qu'il reste encore des changements à faire sur le nouveau site web, qu'elle va nommer une responsable du dossier, en l'occurrence l'agente de développement afin d'effectuer les changements le plus rapidement possible, de même, une mise à jour sera faite chaque semaine pour maintenir le site web à jour.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions étant donné que la réunion se tient à huis clos.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Thérèse Blanchet la levée de l'assemblée à 20h55.

Rachel Goupil, mairesse suppléante

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE